

Article 43 du Règlement

Que la Chambre exige que l'ex-solliciteur général soit autorisé à répondre aux questions spécifiques concernant le ministère du solliciteur général, particulièrement en ce qui a trait à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'«Affaire de la GRC».

M. l'Orateur: A l'ordre. La présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1112)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'ADJUDICATION À DES ENTREPRISES PRIVÉES DE PLUS NOMBREUX CONTRATS DE RECHERCHE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que le Danemark est le seul pays industrialisé qui consacre moins d'argent que le Canada à la recherche en agriculture, et étant donné que l'appui que le gouvernement canadien accorde à la recherche agricole est vraiment minable au regard de celui que lui accordent l'entreprise privée et l'industrie, je propose, avec l'appui du député de Selkirk (M. Whiteway):

Que la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à revenir sur sa décision funeste de ne plus laisser les institutions publiques s'adonner à la recherche dans le domaine de la production agricole et d'adjuger des contrats en vue de cette recherche à des institutions privées qui, en ce qui concerne l'amélioration des races et des espèces, sont inexistantes.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

RADIO-CANADA

NOUVEAU-BRUNSWICK—DEMANDE D'AMÉLIORATION DU SERVICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion touchant une question urgente et de pressante nécessité. Comme la Société Radio-Canada a suffisamment de ressources pour financer la programmation de choses aussi futiles qu'un sondage téléphonique à l'échelle nationale sur les rêves des Canadiens, non sans faire perdre le temps des députés à de telles futilités, je propose, appuyé par le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin):

Que la Chambre condamne unanimement un gaspillage aussi irréflecti des fonds publics de la part de la Société Radio-Canada et ordonne à cette dernière d'établir immédiatement des installations convenables de production dans la

[M. Matte.]

province du Nouveau-Brunswick et de donner à toute la population de la province accès aux émissions de radio en MA et MF dans les deux langues officielles.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, on ne peut proposer la mise en délibération d'une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paproski: Le secrétaire d'État (M. Roberts) a dit non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES PROPOS RELATIFS AU MINISTRE DES TRANSPORTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour soulever une question urgente et importante aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) a prêté, le 26 novembre 1974, d'après le harsard, qu'il veillerait à ce qu'Otto Lang soit emplumé et chassé de la Saskatchewan, et qu'il paierait lui-même le goudron et plumerait les poulets à cette fin, je propose, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que le ministre dise à la Chambre s'il est toujours disposé à payer le goudron et à plumer les poulets pour qu'on puisse emplumer son collègue, ou s'il ne souhaite plus cet avenir poissonneux au ministre des Transports.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À BELL CANADA ET À NORTHERN TELECOM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet d'une affaire importante et urgente. La société Northern Telecom, filiale de Bell Canada, a licencié plus de 1,000 employés au cours de l'année dernière et a annoncé 400 nouvelles mises à pied à Montréal et à Brantford; d'autre part, son président, M. Robert Scrivener, a déclaré que la Northern Telecom pourrait employer davantage de monde si l'on autorisait Bell Canada à augmenter de 20 p. 100 ses tarifs d'abonnements d'affaires et de 28 p. 100 ses tarifs d'abonnements résidentiels. Étant donné ces faits, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre condamne à l'unanimité le chantage économique auquel se livrent les compagnies Bell Canada et Northern Telecom et enjoigne au gouvernement de retenir immédiatement les millions de dollars accordés sous forme de dégrèvements fiscaux à la Northern Telecom pour créer des emplois au Canada, étant donné que celle-ci licencie au contraire des ouvriers et se sert de l'argent des contribuables canadiens pour investir aux États-Unis.